La politique bilingue et le mandarin comme atout commercial

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

Le soir du 7 septembre 1979, le Premier ministre Lee Kuan Yew ouvrit une campagne au Singapore Conference Hall par une phrase qui posait un problème de politique linguistique dans les termes d'un budget familial. « Chinese Singaporeans face a dilemma », déclara-t-il : le chinois qu'ils parlaient se divisait en plus de douze dialectes, tandis que leurs enfants, qui parlaient un dialecte à la maison et apprenaient l'anglais et le mandarin à l'école, parvenaient rarement à maîtriser deux langues et un dialecte. Il conclut par un jugement tout aussi direct : « Logically, the decision is obvious. Emotionally, the choice is painful. »[1] La campagne lancée ce soir-là se poursuit encore. Avec la politique d'éducation bilingue qui l'avait précédée, elle a transformé en deux générations les langues parlées dans les foyers singapouriens.

Ce chapitre examine cette politique et sa portée économique. Le chapitre précédent a montré comment l'anglais est devenu la langue de travail de l'administration, du droit et des affaires. Le présent chapitre se tourne vers le second élément du dispositif : l'obligation pour chaque élève d'étudier aussi une « langue maternelle »,

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

le remplacement des dialectes chinois par le mandarin, la place du malais et du tamoul comme langues officielles et l'usage que la place financière a fait des compétences linguistiques qui en résultent. Il traite le mandarin comme un atout commercial et se demande de quel type d'atout il s'agit, comment il a été constitué et où se situent ses limites. La relation avec la Chine en tant que telle, avec ses échanges commerciaux, ses investissements et ses patrimoines familiaux, relève du chapitre II de la partie I, auquel ce chapitre renvoie.

Dans l'ouvrage consacré à Genève, la partie J décrit la langue française comme une infrastructure de la place financière : une langue du droit, un marché de plusieurs centaines de millions de locuteurs et une ville placée entre le français, l'allemand et l'anglais.[2] Genève a hérité de sa langue. Singapour a choisi ses langues, a attribué à chacune une fonction et a consacré un demi-siècle à les enseigner. La comparaison présentée à la fin de ce chapitre montre ce que coûte et ce que rapporte chaque approche à une place financière qui vit de clients parlant d'autres langues.

L'essentiel

Singapour a rendu une deuxième langue obligatoire dans toutes les écoles en 1966. À partir de 1987, l'anglais a été la première langue de l'ensemble du système scolaire, le mandarin, le malais ou le tamoul étant enseignés comme « langue maternelle ». La Speak Mandarin Campaign, lancée le 7 septembre 1979, visait à remplacer une douzaine de dialectes chinois par le mandarin. Elle fut appuyée à partir de 1981 par des restrictions à la diffusion d'émissions en dialecte. Parmi les élèves chinois de Primary One (première année du primaire), la part de ceux qui parlaient surtout le mandarin à la maison est passée de 26 % en 1980 à 69 % en 1989, tandis que celle des élèves issus de foyers dialectophones tombait de 64 % à 7 %. Au recensement de 2020, l'anglais avait dépassé le mandarin comme langue la plus souvent parlée à la maison, par 48,3 % des résidents contre 29,9 %, bien que la plupart des foyers anglophones utilisent encore une deuxième langue. Depuis les années 1990, le mandarin sert à Singapour de pont vers la Chine. La politique bilingue a toutefois produit une population solide en anglais, mais d'une maîtrise inégale dans sa deuxième langue. C'est pourquoi cet atout exige un entretien constant.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Notes

1. Lee Kuan Yew, Address at the opening ceremony of the « Promote the Use of Mandarin » campaign, Singapore Conference Hall, 7 septembre 1979, National Archives of Singapore, document lky19790907, p. 1 : « Chinese Singaporeans face a dilemma. The Chinese we speak is divided up among more than twelve dialects. Children at home speak dialect; in school they learn English and Mandarin. » ; Lee Kuan Yew, discours du 7 septembre 1979, précité, p. 4. ↩
2. Ressos, *Genève, place financière internationale*, partie J, chapitres I à III (« La langue française comme infrastructure », « La Francophonie comme marché », « Genève entre le français, l'anglais et l'allemand »). ↩

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.